

Le conflit de voisinage

C'est un désaccord entre deux voisins, au sujet d'un élément qui gêne la tranquillité ou le confort d'une des deux parties.

C'est quoi ?

- ▶ Des nuisances sonores
- ▶ Des nuisances olfactives
- ▶ Des nuisances visuelles (comme une construction gênante)
- ▶ Pour le placement d'arbres ou de haies,

Bref, plusieurs éléments peuvent être source de conflit !



Les étapes clés

1 La conciliation :

- ▶ Parlez directement avec votre voisin
- ▶ Envoyez une lettre recommandée
- ▶ Contactez votre mairie
- ▶ On sort le grand jeu... Faites appel à un huissier de justice afin de faire constater l'infraction. Il peut potentiellement désamorcer le conflit.

Cette preuve pourra être utilisée devant le tribunal



2 Appelez les forces de l'ordre

3 Saisissez le tribunal

Obligation

Depuis le 1er janvier 2020 pour les litiges inférieurs à 5000 euros et relatifs à un conflit de voisinage, vous devez forcément procéder à une tentative de :

- ▶ conciliation
- ▶ médiation,
- ▶ procédure participative.



Nos bons plans

Pourquoi il est important d'entretenir une bonne relation avec ses voisins :

- ▶ Pour profiter pleinement de la Fête desvoisins organisée chaque année en mai.
- ▶ Pour pouvoir se rendre service en cas d'absence :
 - pour réceptionner les colis,
 - ramasser le courrier,
 - arroser les plantes,
 - et nourrir les animaux de compagnie.



Les flops

Le top 3 des troubles de voisinage :

1  **43%**
Nuisances sonores et olfactives.

2  **25%**
Violations des limites séparatives.

3  **6%**
Dégâts des eaux ou autres.

Besoin d'en savoir plus ? Faites vous accompagner sur [preuveo.fr](https://www.preuveo.fr)



“ Un conflit existe parce qu'on le génère et il persiste parce qu'on l'entretient. ”

Paul Leblay